

## **Châteauponsac. La Mobilité solidaire cherche des chauffeurs**

**Le président de la communauté de communes Gartempe - Saint-Pardoux, Gérard Rumeau, a signé le 26 juin la convention de partenariat avec Mobilité solidaire rurale déjà implantée sur la communauté de communes du Haut Limousin en Marche (CCHLeM).**

**Le Populaire du centre - Publié le 07 juillet 2025 à 06h00**

Le président de la communauté de communes Gartempe - Saint-Pardoux, Gérard Rumeau, a signé le 26 juin la convention de partenariat avec Mobilité solidaire rurale, déjà implantée sur la communauté de communes du Haut Limousin en Marche (CCHLeM).



La convention Mobilité solidaire rurale est signée. Pour se mettre en place, il ne manque que les bénévoles. © Droits réservés

Association loi 1901, désormais reconnue d'intérêt général (ce qui permet aux bénévoles d'éventuellement choisir le don des indemnités à l'association pour une réduction de leurs impôts), Mobilité solidaire rurale a vu le jour en 2022. Son président, Henri Onillon, et le maire de Magnac-Laval, Xavier Guibert ont œuvré pour sa création avec le soutien des quarante maires de la CCHLeM.

Ce dispositif, bien plus qu'un simple moyen de transport, est une réponse concrète à un besoin essentiel de pouvoir se déplacer même en vivant en milieu rural, qu'on soit âgé ou que l'on rencontre des difficultés de mobilité pour garantir à tous un accès équitable aux soins, aux services et à la vie sociale.

## **Une plateforme téléphonique**

La sous-préfète de Bellac, Françoise Slinger-Cecotti a souligné « l'intérêt général où les gens décident de s'entraider avec bienveillance et humanité ».

Elle a aussi remercié les bénévoles. Car tout fonctionne sur le bénévolat.

Dans un premier temps le bénéficiaire appelle, dans la mesure du possible plusieurs jours à l'avance, la plateforme téléphonique ou la permanence ayant lieu en mairie du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures pour indiquer son besoin (cause, handicap...).

La personne va ensuite contacter les chauffeurs bénévoles disponibles au plus près. Ceux-ci sont couverts par une assurance souscrite par l'association pour leur véhicule et sont indemnisés 0,40 € du kilomètre (du départ au retour à leur domicile) tandis que le bénéficiaire paiera 0,30 € du km, voire 0,10 € en bénéficiant de coupons.

## **Besoin de bénévoles**

Pour débuter sur la communauté de communes Gartempe - Saint-Pardoux, une seconde plateforme avec des bénévoles et un téléphone dédié seront créés.

Il faut impérativement trouver, dans un premier temps, des bénévoles qui seront formés, puis des chauffeurs bénévoles.

**Contact.** Par mail : [contact@msor.fr](mailto:contact@msor.fr)